



VODOU ET DROITS HUMAINS

Protocole de recherche

Le projet LIMINASYON a pour objectifs de communiquer et faire ressortir davantage le sens et l'importance des droits humains dans le vodou haïtien à un public national et international ; puis de permettre à un plus grand nombre de personnes de découvrir sous un autre angle différentes figures des droits humains.

Recherche proposée par la Compagnie
BAZOU

Janvier 2021

Contact :

Miracson SAINT-VAL

Directeur de projet

miracson@yahoo.fr

Tel : +509 44 48 88 60

Peterson PAUL

Directeur de Recherche et Qualité

paul_peterson21s@yahoo.fr

Tel: +221 77 396 97 57

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA RECHERCHE

a) Présentation du projet

Le projet LIMINASYON a pour objectifs de communiquer et faire ressortir davantage le sens et l'importance des droits humains dans le vodou haïtien à un public national et international ; puis de permettre à un plus grand nombre de personnes de découvrir sous un autre angle différentes figures des droits humains.

Ce travail sera réalisé à travers deux principaux outils. D'abord, par la création d'un matériau artistique autour de la vie, de la réflexion et du combat mené par plusieurs figures des droits humains de différents espaces géographiques et culturels. Nous accorderons la priorité à des espaces historiquement et culturellement proches d'Haïti tels que l'Afrique et l'Amérique latine. Ce choix nous permettra de construire un code référentiel à la fois au niveau du langage artistique et au niveau du rapprochement (ressemblance- différence- évolution) des luttes et des avancées qui ont été faites sur la question des droits humains. Ces hommes et ces femmes, militant (e)s des droits humains, seront présentés dans leur intimité. L'intimité du/ de la militant (e) nous révélera quelque chose de profond sur sa conviction mais aussi sur nous-mêmes. Ces propos recueillis dans l'espace intime nous dévoileront que celui ou celle qui s'investit et se consacre à une cause juste pour le bien de sa communauté est une personne ordinaire qui, souvent, a les mêmes peurs, les mêmes doutes et les mêmes insuffisances. Ainsi, cela permettra de conforter l'idée selon laquelle mener une lutte pour les droits humains relève moins du domaine intellectuel et élitiste que du domaine populaire, symbolique et identitaire. Pour cela, un intérêt particulier sera porté sur les lettres, les discours politiques et les entrevues. Cette rétrospective vivante que nous nous apprêtons à entamer vise à attiser une vigilance citoyenne sur les grandes questions des droits humains.

Ensuite, suivra la construction d'un matériau intellectuel sous forme d'articles scientifiques autour de la problématique du vodou et des droits humains. Ce processus de réflexion, au-delà de la profonde conviction de briser les stéréotypes autour du vodou, vise à ouvrir un débat autour de l'être humain dans l'histoire, dans sa culture et ses traditions et le combat quotidien pour la liberté de toutes et tous.

A travers ces deux outils, le projet LIMINASYON se veut être un moyen d'éduquer, d'informer et de communiquer (IEC) sur la problématique des droits humains. Il mettra à disposition ses outils pour le grand public et pour les organisations de la société civile, en vue de

leur offrir un moyen innovant d'informer et de sensibiliser sur les grandes thématiques des droits humains appropriées et ancrées dans les traditions locales.

b) Déconstruction des stéréotypes à travers l'art et la recherche

À travers ce projet, il sera nécessaire de déconstruire le discours et la perception coloniale¹, ancrés dans l'imaginaire collectif, qui relèguent trop souvent la tradition à une théorie simpliste séparée du monde moderne et scientifique. En effet, une dichotomie établie entre la logique moderniste et la logique animiste (Sanogo et Coulibaly 2003, p. 139-152) montre que la première explique le monde de manière scientifique en se basant sur des preuves observables et mesurables². Dans cette perspective, il n'existe qu'une seule vérité, celle prouvée scientifiquement. La logique animiste repose sur une cosmogonie socio - anthropocentrée où l'on revient à dire que l'individu, au-delà d'un être physiquement constitué, est spirituellement attaché à l'histoire de sa famille, à son environnement physique et à un univers invisible avec lequel il entreprend un contact constant et qui, quelque fois, dicte son action dans le monde visible. Dans ce sens, l'individu est plus un être social et spirituel qu'il est un être physique.

Il est par ailleurs important de se poser la question de savoir s'il existe une possibilité où ces deux manières d'expliquer le monde puissent s'interpénétrer, se communiquer et se compléter mutuellement. Il serait en effet pertinent de créer des opportunités pour un éventuel rapport dialectique³ entre ces deux logiques pour nourrir des réflexions et contribuer au sens que prend l'être humain moderne⁴ au sein de la société et/ou de sa communauté. Ce faisant, il ne s'agirait pas de tracer des limites à la science et à la tradition et/ou de les opposer, il s'agirait plutôt d'offrir un espace de réflexion pour qu'elles s'y affrontent, se mélangent et s'homogénéisent pour le bien-être de l'individu⁵. Dans ce travail de recherche, nous voulons démontrer ce rapport dialectique qui existe entre les droits humains et les traditions « *animistes*⁶ » en vue de déconstruire les stéréotypes

¹ Ce discours est tellement ancré dans l'imaginaire collectif que jusqu'à présent il continue de dicter certains comportements et certaines actions.

² Référence à la logique cartésienne dans le discours de la méthode de Descartes.

³ Platon offre une excellente perspective dans la manière d'expliquer le monde sensible et le monde intelligible dans le Livre VII de la République à laquelle il faudrait porter une attention particulière dans l'explication dialectique des deux mondes.

⁴ Le mot « moderne » ici est conçu non pas dans une perspective téléologique et diachronique de l'homme, mais plutôt l'évolution du sens qu'il prend au contact de son environnement immédiat (physique ou métaphysique).

⁵ L'individu est vu à la fois comme un être physique, spirituel et social.

⁶ Nous voulons nous focaliser principalement sur le Vodou haïtien, mais nous laissons la possibilité aux contributeurs de travailler sur une tradition/religion animiste à sa guise.

selon lesquels ces traditions ne contribuent pas à la construction du monde moderne ou selon lesquels certaines traditions ne sont pas enclines au développement de l'être humain et de son environnement immédiat. Pour faciliter ce travail, ce protocole trace les contours méthodologiques⁷ pour cadrer les discussions et les débats autour de cette dichotomie (droits humains et vodou) et offre des lignes directrices pour aboutir à des réflexions objectives.

2- DROITS HUMAINS ET VODOU

La charte internationale des droits de l'homme⁸ définit les droits humains comme les facultés et libertés inhérentes à chaque personne en tant qu'individu. Peu importe son ethnie, son origine sociale, son sexe, sa couleur de peau et sa capacité physique ou mentale, ses droits sont inaliénables. Ils constituent un fondement moral et éthique autour duquel la société se met d'accord pour protéger la dignité humaine. Ainsi les différents droits⁹ qui découlent de la charte internationale des droits de l'homme¹⁰, de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples¹¹ et d'autres instruments internationaux¹² prennent des dispositifs de protection qui placent

⁷ Ce sera développé dans un chapitre plus loin.

⁸ Ici, nous faisons référence à la fois aux droits de l'homme et de la femme.

⁹ Droit à la liberté, droit à la participation, droit à la non-discrimination, droit à la santé, droit à l'éducation, etc.

¹⁰ La charte internationale des droits de l'homme est composée de cinq textes : La déclaration universelle des droits de l'homme (1948), le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) ; le pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) ; Protocol facultatif se rapportant au pacte international des droits civils et politiques ; Deuxième Protocole facultatif se rapportant au pacte international des droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort.

¹¹ Des critiques acerbes envers la charte africaine des droits de l'homme et des peuples supposent qu'elle ne représente pas assez les peuples africains parce qu'ayant trop copié des concepts occidentaux non déconstruits ou adaptés aux réalités africaines. Il n'est donc pas question ici de porter une analyse sur la pertinence des critiques faites à son égard, mais plutôt de mentionner qu'il y'a une charte qui existe et qui a comme prétention de replacer l'homme et la femme africaine au centre de l'intérêt collectif.

¹² Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; Convention relative aux droits de l'enfant ; Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ; Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ; Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Au-delà des éléments mentionnés ici, il serait intéressant d'aller sur ces deux sites qui donnent plus d'information sur les différents instruments internationaux et les résolutions des nations unies : <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CoreInstruments.aspx>; <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/resolutions>

l'individu au centre des intérêts des autorités internationales, continentales, régionales et nationales, mais plus important encore, au niveau sociétal.

Le vodou haïtien, étant une philosophie et aussi une culture¹³ issue des cultes traditionnels africains, ne peut être défini en dehors de son cadre révolutionnaire¹⁴. Il a joué un rôle stratégique dans la lutte contre le système esclavagiste de l'époque coloniale en vue de revaloriser l'individu dont la dignité humaine a été bafouée. Il a été utilisé pour faire face à l'oppression des colons en mettant à disposition tous les éléments et outils de la nature physique et métaphysique à l'homme noir. Il est donc considéré comme étant l'outil fondamental de la révolte et du combat contre l'opresseur. Par exemple, le système de plantation mis en place par les colons à Saint – Domingue a été fait sur la base de la division des classes et des races, avec comme principe fondamental la supériorité de l'homme blanc¹⁵. L'homme noir, devant servir d'instrument pour alimenter le capitalisme, a été d'abord détaché de son environnement social et physique et ensuite s'est fait dépouiller de son essence en tant qu'être social et spirituel. Pour répondre aux inégalités, l'homme noir à Saint – Domingue devait se réorganiser, en créant un espace social à l'intérieur duquel il pouvait redevenir un être humain en se réappropriant le symbolique qui lui a été légué en vue de l'adapter à son nouvel espace physique. Pour ce faire, il a créé le *lakou*¹⁶ qui est devenu son espace d'expressions et de pratiques de sa cosmogonie. Plus important encore, le *lakou* est devenu l'endroit où il pouvait non seulement être libre, mais également se protéger contre toute forme d'oppression et de domination qui viendrait de l'extérieur.

Par ailleurs, dans ce processus de redéfinition de son humanité, il a trainé derrière lui ses dieux qui, au-delà de leur caractère religieux, offrent une manière d'appréhender le monde et de définir le rapport à l'autre. En d'autres mots, les dieux sont venus rendre complète l'humanité de l'homme noir à Saint – Domingue, non pas seulement pour lui – même, mais surtout face à l'opresseur. Par exemple, *Atibon - legba*¹⁷ - la plus auguste divinité dans le panthéon vodou - garde les portes

¹³ Il est parfois défini comme une religion ou un simple rituel. Mais, dans ce contexte, nous préférons le définir comme une philosophie et une culture en vue d'élargir son sens.

¹⁴ La révolte est vue ici dans une logique d'acception à la fois politique et métaphysique ; il a pour objectif de renverser complètement le système et replacer l'individu dans sa condition humaine. Comme Camus le précise, c'est une tendance vers le nihilisme où le révolté préfère mourir libre que de vivre enchaîné.

¹⁵ Référence au code noir à Saint – Domingue

¹⁶ Jean Yves Merilus offre une excellente perspective des *Lakou* dans son texte intitulé : *Rural Development of the economic potentials of Haiti's Lakou system*

¹⁷ Emile Marcelin dans son article intitulé : *Les Grands dieux du Vodou Haïtien* donne de manière sommaire une définition et l'importance de la divinité vodou dans la définition de l'homme noir et son rapport avec son environnement et avec l'autre.

et protège l'homme contre son oppresseur ainsi que *ayizan* - veille sur les places publiques et les marchés - accorde la puissance et la liberté à ses fidèles. Et plus encore, *Ogou feray* - le dieu guerrier - confère également la force à l'homme noir pour combattre l'oppression. En somme, une pléiade de divinités qui, toutes, confèrent à l'homme noir la capacité à s'élever et se positionner dans le cours de l'histoire.

Dans le cadre de ce travail, nous voulons montrer, à travers les matériels, les connaissances et les valeurs – morales et sociales – du vodou transmises à travers l'histoire, qu'il existe des valeurs universelles qui perçoivent et replacent l'individu au centre de l'intérêt collectif. La dichotomie à laquelle nous avons fait référence plus haut est un garde – fou qui nous permet, non pas de circonscrire ou ériger des barrières à ce que tous ces éléments¹⁸ peuvent s'apporter mutuellement, mais un moyen d'établir une discussion épistémologique dans laquelle le vodou - en tant que mode de vie culturel enraciné dans l'histoire du peuple haïtien - et les droits humains - comme valeurs universelles transversales et inhérentes à tout individu - se communiquent pour camper la dimension ontologique de l'homme et de la femme dans leur acception physique, métaphysique, morale, sociale et culturelle.

3- RAPPORT ENTRE LE LOCAL ET LE GLOBAL

Pendant très longtemps, le vodou s'est vu confronter à des spoliateurs qui l'ont non seulement dénaturé aux yeux du peuple haïtien, mais surtout aux yeux du monde entier. Il a été souvent assimilé à la sorcellerie et vendu pour être anti-culturel, immoral et superstitieux. Ce choix politique de se débarrasser du vodou a été officialisé en 1860 par le Président de la République d'Haïti Fabre Géffrard à travers la signature d'un concordat avec le Saint Siège qui a replacé l'église catholique au centre¹⁹ et a marginalisé par la même occasion la pratique du vodou dans les espaces sacrés et publics. Les Présidents qui ont suivi – Elie Lescot, Cincinnatus Leconte, Tancrède Auguste – ont déployé une « chasse aux sorciers » inspirée et encouragée par l'église catholique pour annihiler la portée symbolique et identitaire du vodou en Haïti et dans le monde²⁰.

¹⁸ Nous faisons référence à la logique animiste et la logique moderniste.

¹⁹ L'Article 13 du concordat de Damien stipule qu'il ne sera porté aucune entrave à la libre correspondance des Evêques, du Clergé et des fidèles en Haïti avec le Saint – Siège, sur les matières de religion, de même que des Evêques avec leurs diocésains.

²⁰ Pour bien comprendre ce débat, il serait intéressant de lire la thèse de Lewis Ampidu Clorméus : « l'État, les élites et les religions en Haïti. Redécouvrir la campagne anti-superstitieuse de 1939- 1942 ».

Même si l'arrêté présidentiel²¹ sous le Gouvernement Aristide et Neptune a permis une reconnaissance légale du vodou, il reste un effort monumental à consentir pour déconstruire le discours dans lequel il est perçu, de manière simpliste, comme une religion ou culture rurale où sa portée folklorique ne prend sens que dans les limites traditionnelles qui lui sont tracées. Par conséquent, il existe un besoin d'inscrire le vodou dans une perspective globale, pas seulement en tant que religion pratiquée dans les milieux ruraux, mais en tant que moyen d'expliquer le monde global à travers un discours intellectuellement construit. Cela dit, l'homme et la femme haïtienne, dans leur relation fonctionnelle et structurelle avec l'autre²², sont porteurs d'un sens qui façonne le monde. Lequel sens trouve son essence dans un contexte historique, culturel, social et spirituel spécifique.

Par ailleurs, il est nécessaire que le vodou pose son empreinte dans les espaces d'échange et de discussion sur des questions globales comme l'éducation, la santé, l'environnement, la protection de l'enfance, les droits de la femme, l'équité et l'égalité de genre qui ont lieu en Haïti. Cela, pour offrir une opportunité d'échange entre les mécanismes endogènes et pratiques de référence du vodou et l'arsenal théorique défini et mis en œuvre dans d'autres contrées du monde pour servir le bien de l'humanité, surtout le bien de l'être haïtien. Par exemple, nous avons fait référence plus haut aux mécanismes régionaux de protection des droits humains ; la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et la charte africaine des droits de l'homme et des peuples sont des instruments adaptés²³ aux réalités africaines pour répondre aux réels besoins des peuples. En ce sens, le rapport entre le local et le global permet non seulement d'adapter le global au local, mais permet également de porter le local au niveau global. La discussion dialectique qui sera suscitée par la recherche devrait souligner cette interconnexion et corrélation entre le global et le local.

4- QUESTIONS DE RECHERCHE²⁴

²¹ L'arrêté présidentiel a légalisé et institutionnalisé le Vodou pour être reconnu en tant que Religion en Avril 2003.

²² Ici, l'« autre » n'est pas seulement considéré comme un seul individu ou un groupe d'individu, mais il est également considéré comme le rapport avec une autre société, en dehors d'un espace circonscrit, engendré par la mondialisation.

²³ Comme mentionné dans les notes précédentes, les instruments régionaux ont longtemps été critiqués pour avoir trop copié sur les instruments universels qui, selon quelques chercheurs, ne représentent pas la réalité des peuples africains.

²⁴ Partout où « Droits Humains » est mentionné, gardez en tête que vous avez le libre choix d'adresser une ou plusieurs questions des droits humains qui vous paraissent pertinentes. Par exemple : droit de la femme, égalité des

Au-delà des éléments qui sont mentionnés plus haut, les questions de recherche servent de fil conducteur pour la recherche et se présentent comme suit :

- Les rituels du vodou portent-ils atteinte aux droits humains ou leur sont – ils favorables ?
- Quel est, selon les valeurs fondamentales et les pratiques du vodou, le rapport entre hommes et femmes ?
- Comment le vodou peut-il s’inscrire dans une perspective globale à travers les droits humains ?
- Comment les différentes évolutions et changements qui sont survenus au cours de l’histoire d’Haïti jusqu’à maintenant ont permis de faire évoluer la perception du vodou comme outils de lutte en faveur des droits humains ?
- Comment le vodou peut-il montrer la dimension multiple des militants dans la lutte pour les droits humains ?
- Comment l’organisation de la vie dans le vodou permet de répondre aux questions relatives aux droits humains ?
- Comment le vodou contribue-t-il/comment peut -il contribuer à l’évolution du monde moderne et aux problématiques globales ?
- Comment la problématique du genre est perçue ou traitée dans le vodou ?

5- OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

La recherche répondra aux objectifs suivants :

- Analyser les types de rapports qui existent entre les droits humains et le vodou pour voir comment ils arrivent à s’interpénétrer dans un cadre global ;
- Identifier et définir les valeurs et les pratiques du vodou qui peuvent être transférées en tant que valeur universelle au niveau global, notamment dans le cadre de la réflexion sur les droits humains ;
- Montrer et analyser les dimensions multiples du vodou, notamment sa dimension de lutte pour le respect des droits de la dignité humaine ;
- Examiner les différentes perceptions autour du vodou en Haïti et à l’extérieur ;

- Montrer la place de l'histoire d'Haïti dans la construction de l'identité haïtienne et comment elle a forgé la perception de celle-ci sur les droits humains.

6- MÉTHODOLOGIE

Ce travail requiert une approche qualitative pour proposer une analyse des perceptions qui permettrait de comprendre les rapports qui existent entre le vodou et les droits humains. Pour faciliter cette analyse, il est important d'entreprendre une recherche documentaire approfondie qui retracera l'évolution du vodou et les droits humains ainsi que les dynamiques qu'ils représentent de manière isolée et dans leur rapport dialectique. Le travail doit également s'inscrire dans une perspective globale. Par conséquent, la recherche documentaire doit également cibler des auteurs qui traitent des questions globales et locales, non seulement au niveau d'Haïti mais également à l'extérieur.

Etant donné les contraintes qui sont susceptibles de se présenter, aucune technique traditionnelle de recherche qualitative n'est exigée. Toutefois, le travail requiert une certaine exigence méthodologique, où il est demandé de répondre au questionnement et d'atteindre les objectifs proposés plus haut à travers une discussion intellectuelle dont le but est d'élargir les perspectives de recherche en vue d'apporter plus de matériels permettant au vodou de s'intégrer dans une perspective plus globale.

- La documentation

Dans la documentation, nous faisons d'abord référence aux matériels audio-visuels (photographie, vidéos, émissions radio, documentaires audio et vidéo, etc.) qui permettent d'élargir la compréhension et la perception à travers la mémoire historique. Nous faisons aussi référence aux textes archivés (journaux, arrêtés ministériels, décrets, magazines, revues, etc.) qui offrent également un contexte historique pour une meilleure compréhension, et, par-là, faciliter une meilleure analyse. Et enfin, les textes *scientifiques*²⁵ qui sont trouvés dans les bibliothèques et librairies.

- L'observation

²⁵ Nous entendons par scientifique les thèses de doctorat, articles scientifiques et toute autre publication à caractère scientifique faite sur le vodou et les droits humains. Nous marquons cette distinction non pas pour qualifier les autres documents de non scientifiques mais pour faire la différence et être clair dans ce que nous définissons comme document.

Certaines données peuvent être recueillies à travers l'observation ; au moment d'une danse vodou, dans les *lakou*, au moment d'une transe etc. Ces données sont extrêmement importantes parce qu'elles permettent d'alimenter la réflexion sur la *praxis* et la perception des pratiquants, contrairement à la perception vue de l'extérieur. Plus important encore, l'observation permettra d'alimenter la réflexion à travers la manifestation des Lwa et l'ensemble de connaissances partagées aux vodouisants pour expliquer le monde visible et leur rapport avec ce dernier.

Il est resté au choix des personnes qui vont écrire un article de fournir ou définir, au-delà des éléments²⁶ mentionnés dans la méthodologie, d'autres éléments qui permettent de répondre aux questions de recherches et d'atteindre l'objectif que fixe la recherche. Cela, en gardant en tête que la finalité de cette recherche sert à l'initiation d'un projet plus global²⁷.

²⁶ Ces éléments ne sont pas exhaustifs.

²⁷ Le projet LIMINASYON qui est présenté au début de ce document.